



Décision n° CODEP-DCN-2021-041273 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 septembre 2021 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable les modalités d’exploitation du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Civaux (INB n° 158)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 6 décembre 1993 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Civaux dans le département de la Vienne ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D455621078363 du 31 août 2021 ;

Considérant que, par courrier du 31 août 2021 susvisé, EDF a déposé une demande d’autorisation de modification notable des modalités d’exploitation autorisées du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Civaux, que cette modification constitue une modification notable de son installation relevant du régime d’autorisation de l’Autorité de sûreté nucléaire régi par l’article R. 593 55 du code de l’environnement,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 158 dans les conditions prévues par sa demande du 31 août 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 8 septembre 2021.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,

Le directeur de la direction des centrales nucléaires

Rémy CATTEAU